

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte**Réservé
au
Moniteur
belge***26348229***Déposé
22-07-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 1040511674**Nom**

(en entier) : RaFal Business SComm

(en abrégé) :

Forme légale : Société en commandite

Adresse complète du siège : Rue des Boiseurs 10

4400 Flémalle (Flémalle-Grande)

Belgique

Objet de l'acte : CONSTITUTION (NOUVELLE PERSONNE MORALE, OUVERTURE
SUCCURSALE)

STATUTS RAFAL BUSINESS EUROPE SComm Société en Commandite de droit belge Article 1 - Forme Il est constitué entre les soussignés une Société en Commandite (SComm) régie par le Code des sociétés et des associations belges ainsi que par les présents statuts. Article 2 - Dénomination La société porte la dénomination : RAFAL BUSINESS EUROPE SComm Tous les actes, factures, courriers et documents émis par la société porteront cette dénomination. Article 3 - Siège social Le siège social est établi : Rue des Boiseurs, 10 4400 Flémalle- Grande Belgique Il pourra être transféré sur décision du gérant, dans les limites autorisées par la loi. Article 4 - Durée La société est constituée pour une durée illimitée. Article 5 - Objet social La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger : • l'exploitation d'un centre d'affaires ; • la domiciliation d'entreprises dans le respect de la réglementation applicable ; • la location de bureaux équipés ou non ; • l'exploitation d'espaces de coworking ; • la location de salles de réunion et de conférence ; • les services administratifs, commerciaux et de secrétariat ; • l'accueil d'entreprises et d'investisseurs ; • le conseil aux entreprises ; • la représentation commerciale de sociétés belges et étrangères ; • l'organisation de conférences, formations, séminaires et événements professionnels ; • le développement d'activités de networking et de mise en relation d'affaires ; • la location de véhicules sans chauffeur exclusivement destinés à une clientèle professionnelle ; • la gestion administrative de flottes automobiles ; • toutes activités directement ou indirectement liées à la mobilité professionnelle. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social. Article 6 - Associés Les associés sont : RAFAL CAR RENTAL SA Siège social : 6, rue d'Arlon L-8399 Windhof Luxembourg TVA : LU37310618 RCS : B304320 Détenant 90% des parts. Et Raphaël Bianco NNIS:87.08.09.233.22 Domicilié : Rue des Boiseurs, 10 4400 Flémalle- Grande Belgique Détenant 10 % des parts. Article 7- Apports Les associés effectuent un apport total de : 1 000 euros réparti comme suit : RAFAL CAR RENTAL SA : 900 □ Raphaël Bianco : 100 □ Article 8 - Gérance Monsieur Raphaël Bianco est nommé gérant statutaire (associé commandité) Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société vis-à-vis des tiers, signer tout contrat, ouvrir des comptes bancaires, engager du personnel, conclure des contrats commerciaux, représenter la société devant toutes administrations, banques et juridictions. Le gérant agit seul. Article 9 - Décisions des associés Les décisions sont prises conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations et des présents statuts. Chaque associé dispose d'un nombre de voix proportionnel à sa participation. Article 10 - Exercice social L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre de la même année. Article 11 - Affectation des bénéfices Après approbation des comptes, les bénéfices sont répartis entre les associés au prorata de leurs parts, sauf décision contraire prise conformément aux présents statuts. Article 12 - Cession des parts Toute cession de parts à un tiers est soumise à l'accord des associés représentant au moins 75 % des droits sociaux. Les associés bénéficient d'un droit de préférence. Article 13 - Dissolution La société peut être dissoute conformément aux dispositions légales. Après paiement des dettes, le solde est réparti entre les associés proportionnellement à leurs parts. Article 14 - Divers Tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts est régi

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - suite

par le Code des sociétés et des associations. Fait à Liège En deux exemplaires originaux. Le. 21 Juillet 2026
Elmalle Les associés Pour RAFAL CAR RENTAL SA Nom: Bion ca Raphael Qualité: Administratem délégué
Signature : Raphaël Bianco Signature : Gérant Raphaël Bianco Signature :

Déposé par **Bianco Raphaël**, gérant.

Autres données communiquées officiellement via JustAct.

Date et terme

Fin de l'exercice social : 31 Décembre

Durée : illimité

Fonctions statutaires

Gérant (personne physique)

Raphaël BIANCO, Rue des Boiseurs 10, 4400 Flémalle.